



Actualisation du plan de Gestion des Déchets de la Communauté de Communes HAVA'I

PHASE 1 - DIAGNOSTIC TECHNIQUE FINANCIER ET ENVIRONNEMENTAL

Version	Indice	Observation	Date
VF			Mai 2023
VF	A		Août 2023

SOMMAIRE

PARTIE 1 -	OBJET ET CADRE DE L'ETUDE	6
1.1.	INTRODUCTION GENERALE	6
1.2.	OBJECTIFS DE LA PHASE 1	7
PARTIE 2 -	EVALUATION DU GISEMENT DES DECHETS DE LA CCH	8
2.1.	ORIGINE DES DONNEES UTILISEES	8
2.2.	EVALUATION DU GISEMENT DES DECHETS	8
2.2.1.	<i>Campagne de mesure des OMr sur Raiatea.....</i>	<i>8</i>
2.2.2.	<i>Ratios retenus</i>	<i>9</i>
2.2.3.	<i>Evaluation du Gisement</i>	<i>9</i>
2.3.	DECOMPOSITION DES DECHETS PROFESSIONNELS	10
2.3.1.	<i>evaluation des volumes de dechets professionnels sur Raiatea et Tahaa</i>	<i>10</i>
2.3.2.	<i>evaluation des volumes de dechets professionnels sur l'ensemble de la CCH</i>	<i>11</i>
2.4.	DECHETS RECYCLABLES CAPTES ET TAUX DE CAPTAGE	11
2.5.	EVOLUTION DES TONNAGES	12
PARTIE 3 -	SONDAGE	14
PARTIE 4 -	ETAT DES LIEUX DE LA COLLECTE	16
4.1.	FREQUENCE ET TYPE DE COLLECTE	16
4.2.	MOYENS DE PRECOLLECTE EN PAP	18
4.3.	POINTS D'APPORT VOLONTAIRE	19
4.4.	MOYENS DE COLLECTE	21
4.5.	POINT DE REGROUPEMENT	22
4.6.	COLLECTE DE LA CCH EN FONCTIONNEMENT DEGRADE	23
4.6.1.	<i>Contextesur Raiatea.....</i>	<i>23</i>
4.6.2.	<i>Responsabilité entre les communes et la CCH</i>	<i>24</i>
4.7.	PERFORMANCE DE LA COLLECTE.....	25
4.7.1.	<i>Suivi des collecte par trackers</i>	<i>25</i>
4.7.2.	<i>Collecte des OMR</i>	<i>25</i>
4.7.3.	<i>Point particulier.....</i>	<i>26</i>
4.7.4.	<i>Collecte des recyclables en PAP</i>	<i>27</i>

4.7.5.	<i>Indicateurs environnementaux</i>	27
PARTIE 5 -	ETAT DES LIEUX DU TRAITEMENT	28
5.1.	FILIERES DE TRAITEMENT DES DECHETS	28
5.1.1.	<i>Filières de traitement</i>	28
5.1.2.	<i>Les conditions tri des recyclables</i>	29
5.1.3.	<i>Les encombrants</i>	29
5.2.	PRESENTATION DES SITES PAR COMMUNE	30
PARTIE 6 -	RECENSEMENT DES PRINCIPAUX POINTS NOIRS A RESORBER	34
6.1.	HUAHINE	34
6.2.	MAUPITI	35
6.3.	TAHA'A	35
6.4.	RAIATEA	36
PARTIE 7 -	ORGANISATION GENERALE DU SERVICE	37
7.1.	GESTION DU PERSONNEL	37
7.1.1.	<i>Organigramme de la CCH</i>	37
7.1.2.	<i>Analyse de la répartition du personnel</i>	39
7.1.3.	<i>Analyse du fonctionnement du service</i>	39
7.2.	GESTION DES MOYENS MATERIELS	39
7.2.1.	<i>Moyens</i>	39
7.2.2.	<i>Bacs</i>	40
7.2.3.	<i>Infrastructures</i>	40
7.2.4.	<i>Maintenance</i>	40
7.3.	GESTION DE LA CLIENTELE	41
7.3.1.	<i>Emission des factures</i>	41
7.3.2.	<i>Paiement des factures</i>	41
7.3.3.	<i>réclamations, informations</i>	41
PARTIE 8 -	CARACTERISATION DES USAGERS DU SERVICE	43
8.1.	TYPE D'USAGERS PAR COMMUNE	43
8.1.1.	<i>la liste des abonnés</i>	43
8.1.2.	<i>Analyse de la nature des usagers</i>	44
8.2.	ANALYSE DE LA CAPACITE CONTRIBUTIVE DES USAGERS	44

8.2.1.	<i>Revenu salarié des ménages</i>	44
8.2.2.	<i>Définition d'une redevance « acceptable » pour les ménages</i>	45
PARTIE 9 -	ASPECTS REGLEMENTAIRES	46
9.1.	CODE DU TRAVAIL ET DE LA ROUTE	46
9.2.	CODE DE L'ENVIRONNEMENT :	46
9.3.	CODE DE L'AMENAGEMENT	48
9.4.	CODE GENERAL DES COLLECTIVITES PUBLIQUES	49
PARTIE 10 -	ASPECT FINANCIER	50
10.1.	BILAN FINANCIER DES INVESTISSEMENTS SUR 2022	50
10.1.1.	<i>Collecte et précollecte</i>	50
10.1.2.	<i>Traitement</i>	50
10.2.	ANALYSE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	51
10.2.1.	<i>Compte d'exploitation de la CCH (2022)</i>	51
10.2.2.	<i>Recettes issues des produits de service</i>	52
10.2.3.	<i>Comparaison des dépenses et des recettes</i>	53
10.2.4.	<i>Analyse comparative</i>	54
10.3.	ANALYSE DES RESULTATS FINANCIERS DU SERVICE	54
PARTIE 11 -	ANALYSE COMPARATIVE DES TECHNIQUES DE TRAITEMENT	56
11.1.	PRESENTATION ET COMPARAISON DES TECHNIQUES DE TRAITEMENT ADAPTE AU CONTEXTE DES ISLV	56
11.2.	TECHNIQUES DE TRAITEMENT POUR LA SUITE DE L'ETUDE	57
11.3.	MISE EN PLACE DE STRATEGIES CONNEXES POUR LA GESTION DES DECHETS	57
PARTIE 12 -	SYNTHESE DE L'ETAT DES LIEUX	59

GLOSSAIRE

DIB :	Déchets Industriels banaux
DIS :	Déchets Industriels Spéciaux
DMS :	Déchets Ménagers Spéciaux
OMr :	O rdures M énagères résiduelles (bac gris)
PAV :	P oint d' A pport V olontaire
PAP :	Collecte en P orte A Porte
C2 :	C ollecte 2 fois par semaine
UD :	U sager D omestique (particuliers)
UND :	U sager N on D omestiques (professionnels)

ANNEXES

- Annexe 1 : Rapport de pesée du LTPP
- Annexe 2 : Bilan des sondages réalisés
- Annexe 3 : Synthèse de chaque île
- Annexe 4 : Matrice compta coût

PARTIE 1 - OBJET ET CADRE DE L'ETUDE

1.1. INTRODUCTION GENERALE

La Communauté de Communes Hava'i, des îles sous le Vent, qui exerce la compétence de collecte et La Communauté de communes Hava'i exerce la compétence collecte et traitement des déchets (hors déchets verts) pour les habitants des six communes de son territoire composé de :

- Huahine,
- Maupiti
- Tahaa
- Taputapuatea
- Tumaraa
- Uturoa

La communauté de communes totalise 25 000 habitants au dernier recensement de 2017.

La commune administrativement la plus peuplée est Huahine.

La Communauté de communes a décidé d'actualiser son Plan de gestion des Déchets qui date de 2016.

Les attendus de cette actualisation sont :

- Un diagnostic de terrain poussé, avec de nombreuses missions et une interaction forte avec l'ensemble de la CCH (élus, agents, abonnés)
- Une mise à jour des préconisations financières, organisationnelles et opérationnelles au regard des contraintes actuelles de la CCH et des documents existants
- L'établissement de plans prévisionnels d'investissements à différentes échéances, et notamment des dossiers pouvant être soumis aux bailleurs de fonds dès la fin du PGD.

Cette étude se compose en trois phases :

- Etat des lieux du SPIC OM
- Propositions d'amélioration du service
- Elaboration du Plan de gestion des déchets

Le présent rapport traite de la phase 1.

1.2. OBJECTIFS DE LA PHASE 1

Cette analyse permettra de dresser un état des lieux complet de l'organisation et des moyens existants du point de vue administratif et technique :

- Organisation de la régie,
- Organisation comptable,
- Organisation du service de collecte et traitement,

L'objectif est d'avoir une image précise du fonctionnement du service permettant de poser un diagnostic fiable et de proposer des pistes d'amélioration pertinentes.

L'étude devra ainsi préciser :

- pour la collecte des déchets :
 - le périmètre et l'étendue du service (type de déchets collectés par la Commune,...),
 - les moyens en matériel employés (nombre de véhicules, amortissements, entretien),
 - les moyens humains mis en œuvre, (personnel opérationnel et encadrement, nombre d'agents, niveau de formation)
 - l'efficacité des moyens (matériels et humains) employés en regard des besoins,
 - les caractéristiques des services assurés à l'utilisateur (fréquences, jours, horaires, particularités) et les circuits actuels de collecte,
 - le niveau d'efficacité des circuits actuels de collecte avec les performances caractéristiques telles que le pourcentage "phase haut le pied/phase collecte",
 - les moyens de précollecte (bacs roulants collectifs ou individuels/sacs plastique/conteneurs d'apport volontaire) selon les différents flux de déchets à collecter,
 - l'adéquation du système de collecte à l'habitat desservi,
 - Localisation, caractéristiques et capacités des PAV existants.

- pour le traitement des déchets :
 - le mode de gestion actuelle par catégorie de déchets ;
 - les moyens humains et matériels utilisés.

PARTIE 2 - EVALUATION DU GISEMENT DES DECHETS DE LA CCH

2.1. ORIGINE DES DONNEES UTILISEES

L'analyse a été menée essentiellement à partir :

- Des données de pesée enregistrées par Fenua Ma en 2020 sur des Communes des Iles du Vent, notamment les communes periurbaines (Punaauia, Paea, Mahina), rurales (Taiarapu Est, Teva Uta) et insulaires (Moorea),
- Des pesées réalisées par le LTPP à l'entrée de la décharge de Avera sur Raiatea
- PGD de la CCH en 2016
- Données transmises par la CCH et l'ISPF

2.2. EVALUATION DU GISEMENT DES DECHETS

2.2.1. CAMPAGNE DE MESURE DES OMR SUR RAIATEA

Suite à la demande de la CCH, une campagne de pesée des véhicules de collecte des OMr a été réalisée sur une semaine. Le principe consiste en une pesée des BOM à l'aide de pesons qui sont placés sous les roues des véhicules.

La campagne de mesure s'est déroulée uniquement sur Raiatea du 20/03/2023 au 24/03/2023 (cf. rapport en annexe) et a permis d'obtenir une quantité de déchets OMr de 9,16 t sur cette période.

À noter que les collectes des OMr des camions 220 436 P et 261 412 P de 9h00 et 11h00 du lundi 20/03 au matin n'ont pas pu être relevées en raison de l'impossibilité d'obtenir un billet d'avion plus tôt par le LTPP. Les collectes du lundi matin sont des collectes importantes où les bacs collectés sont les plus remplis (déchets en bacs de la semaine).

Des hypothèses sur les quantités de déchets OMr des pesées manquées ont été prises afin d'estimer la quantité d'OMr produite sur une semaine.

La densité moyenne des OMr en benne pour une BOM supérieure ou égale à 12 m3 est d'environ 0,42.

Ce qui permet d'obtenir les quantités respectives de 5,84 t et 5 t d'OM collectés pour les BOM 261 412 P (14m3) et BOM 220 436 P (12m3) du lundi matin.

En prenant en compte ces quantités hypothétiques et le nombre de camions manqués (2 passages manqués pour la BOM 12m3 et 1 pour la BOM 14) on obtient une quantité collectée sur la semaine de 26,26 t, soit sur l'année 1365 t sur Raiatea (2791 t estimé en 2016).

Malgré les mesures réalisées, ces valeurs restent indicatives. Des mesures de quantité d'OMr collectés sur une semaine n'est pas assez représentative de la quantité d'OMr collecté sur 1 an.

2.2.2. RATIOS RETENUS

Le tableau ci-dessous présente les ratios retenus pour la présente étude :

CARACTERISATION DE LA COMMUNE	Source	Insulaire	semi urbain	unité
		Taha'a Maupiti, Huahine, Taputapuatea et Tumara'a	Uturoa	
OM	modecom 2021	0,177	0,182	t/an/hab
VERRE	modecom 2021	0,0097	0,0139	t/an/hab
ENCOMBRANTS	modecom 2021	0,0427	0,0616	t/an/hab
BOUEILLES PLASTIQUES	tonnage fenua ma	0,003		t/an/hab
CANNETTES ET CONSERVES	tonnage fenua ma	0,004		t/an/hab
BIODECHETS	données terrain	0,57		t/an/hab
DMS	PGD 2016	0,004		t/an/hab

Tableau 1: Ratio production de déchets par habitant

Ces ratios proviennent de l'étude modecom 2021 réalisée sur les communes de Tahiti et Moorea (insulaire) pour les OM, verre et encombrants et PGD 2016 pour les DMS. Pour les recyclables, les données se basent sur les tonnages de Fenua Ma.

2.2.3. EVALUATION DU GISEMENT

Le tableau ci-dessous présente les gisements de déchets des îles adhérentes de la CCH hors DV.

ESTIMATION DU GISEMENT DE DECHETS (T/AN)	RAIATEA	TAHA'A	MAUPITI	HUAHINE	TOTAL
POPULATION SUIVANT RECENSEMENT 2022	12 388	5 296	1 302	6 263	25 249
OM SUIVANT RATIO MODECOM 2021	2 210	937	230	1 109	4 840
VERRE	136	53	12	64	284
ENCOMBRANTS	599	226	56	61	1 028
BOUEILLES PLASTIQUES	57	18	2	11	98
CANNETTES ET CONSERVES	58	19	2	11	100
BIODECHETS (COLLECTE UNIQUEMENT SUR RAIATEA)	21				21
DMS	58	21	5	25	109
DECHETS VERTS	3097	1324	326	1566	6312
TOTAL	6693	2598	633	2847	12 771

Tableau 2: Production de déchets par commune

Les tonnages obtenus sont inférieurs à ceux estimés en 2016 mais restent du même ordre de grandeur.

Ces tonnages sont :

- ❑ dispersés entre les îles, donc nécessitant soit un traitement sur site ou un regroupement
- ❑ relativement faibles, même après mise en commun.

2.3. DECOMPOSITION DES DECHETS PROFESSIONNELS

Pour rappel, la CCH n'a pas d'obligation de collecte des déchets des activités économiques (professionnels, services administrations...) conformément au CGCT. La CCH propose un service moyennant une tarification adaptée suivant une grille tarifaire .

A noter que l'activité agricole, très présente aux ISLV, ne génère pas de déchets dans le circuit de collecte des communes.

2.3.1. EVALUATION DES VOLUMES DE DECHETS PROFESSIONNELS SUR RAIATEA ET TAHAA

A défaut de données supplémentaires, le tonnage évalué dans l'étude du PGD 2016 sera conservé. Une étude menée sur RAIATEA et TAHAA par la CCISM concernant les déchets professionnels a permis d'évaluer le gisement des déchets professionnels à 717 t/an dont 57% de cartons et de bois soit 409 t/an .

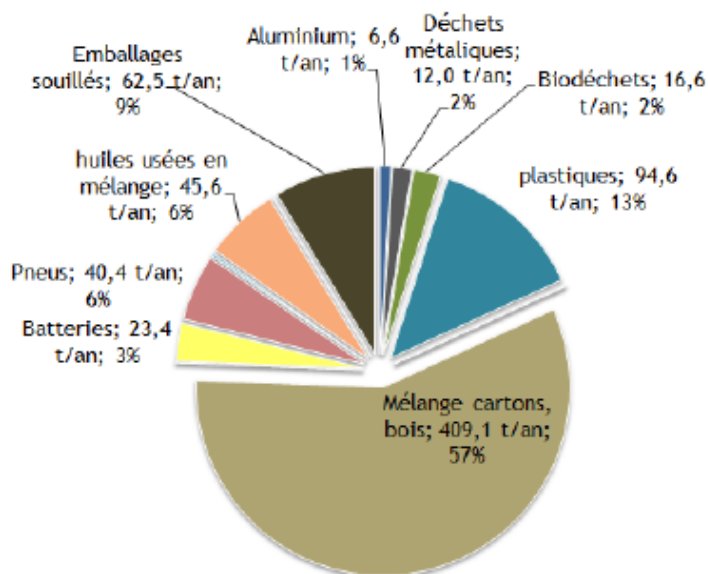


Figure 1: Répartition des déchets produits par nature de déchets

Ces déchets sont donc essentiellement des cartons et bois.

Par ailleurs le sondage réalisé dans le cadre de cette étude et présenté au §3 confirme que les déchets produits des UND sont essentiellement des emballages cartons.

2.3.2. EVALUATION DES VOLUMES DE DECHETS PROFESSIONNELS SUR L'ENSEMBLE DE LA CCH

Le tableau suivant identifie par commune les principales activités économiques sur chaque île et pouvant générer des volumes de déchet plus particulièrement important.

	HUAHINE	MAUPITI	TAHAA	RAIATEA
TYPE D'ACTIVITE PRIVEE	3 grands hôtels :	Petites pensions	1 grand hôtel (Tahaa Island – 60 Chb)	Marinas Lycée/LEP Collège Hôpital
	- Lapita 32 chb			4 grands commerces
	- Royal Huahine (40 chb)		Petites pensions	Petites pensions Administrations
	- Relais Mahana (32 chbres)			Services communaux Aéroport
	2 grands commerces			
	Petites pensions			

Au final, Huahine est l'île la plus dotée en hôtels. En estimant le volume de déchets sur une base de 3kg/chambre/jour, le volume moyen hebdomadaire de déchets produits par les 3 hôtels de l'île est estimé à 8 m3, pour un remplissage des 3 hôtels à 80%.

Le volume produit par les hôtels reste donc relativement faible au regard du volume global produit par la population (160 m3/semaine).

2.4. DECHETS RECYCLABLES CAPTES ET TAUX DE CAPTAGE

Le graphique suivant présente l'évolution de déchets recyclables exportés vers Tahiti.

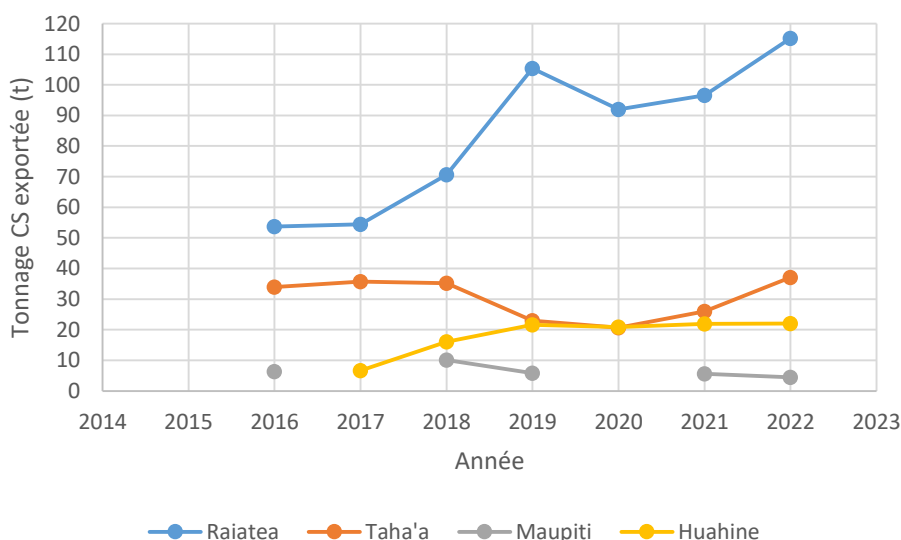


Figure 2: Evolution CS exportée sur Tahiti

Entre 2016 et 2022, on note :

- une augmentation des recyclables collectés sur Raiatea (114%) et Huahine (37%)
- une quantité de recyclables collectés plus ou moins stable sur l'ensemble des années pour Taha'a et Maupiti

La mise en place des PAV ont permis d'améliorer le tri des déchets, et par conséquent de réduire la quantité de déchets à enfouir.

Cependant, depuis le 1^{er} mai 2023, les PAV de Raiatea ont été retirés. La nouvelle politique de collecte des recyclables est de les collecter en PAP sur Raiatea.

Le tableau suivant présente le taux de captage des recyclables :

	RAIATEA	TAHA'A	MAUPITI	HUAHINE
POPULATION 2022	12388	5296	1302	6263
TONNAGE DE RECYCLABLES/ILE (KG/HAB/AN)	9,30	7,00	3,43	3,51
TONNAGE INSULAIRE DE RECYCLABLES/HAB MODECOM 2021 (KG/HAB/AN)	23,66			
TAUX DE CAPTAGE	39%	30%	14%	15%

Tableau 3: Taux de captage des recyclables

A titre indicatif, le taux de captage des recyclables de chaque île a été estimé suivant le tonnage par habitant par an des recyclables (insulaire) issu de l'étude MODECOM 2021 et des tonnages de recyclables expédiés par les îles de la CCH.

On note une disparité de taux de captage suivant les îles. On retrouve :

- un taux de captage des recyclables de Raiatea expédiés sur Tahiti similaire au taux de captage des recyclables sur Pirae
- un taux de captage assez bas sur Maupiti et Huahine, comparable à celui de la commune de Hitia O Te Ra.

La CCH devrait faire plus de sensibilisation sur le tri des déchets auprès de ses abonnés.

2.5. EVOLUTION DES TONNAGES

Le taux d'évolution de la population des communes de la CCH entre 2012 et 2022 est de 0,001%, soit un taux quasi nul. La production de déchets provenant de la population aura très peu d'impact au cours des 10 prochaines années.

En revanche, il est prévu sur Raiatea :

- 2 projets d'hôtel (16 clés dans le sud de l'île et de 60 clés sur Uturoa)
- 1 projet d'immeuble d'habitation (64 appartements sur Uturoa)

Soit une production de 658 t/an en supposant que :

- le taux de remplissage moyen des futurs hôtels est de 80%
- 2 personnes/logement pour le projet d'habitation

	PROJET 2 HOTEL AVEC (HYPOTHESE : TAUX DE REMPLISSAGE 80%)		PROJET D'HABITATION (HYPOTHESE : 2 HAB/LOGEMENT)	TOTAL
PRODUCTION OMR/ CHAMBRE OU LOGEMENT/J (KG/J)	3	3	1,0	
NOMBRE DE CLE/LOGEMENT OMR/AN (KG/AN)	16	60	94	
OMR/AN (T/AN)	98112	367920	192136	
	98	368	192	658

Tableau 4: Gisement potentiel des futurs projets

Ce qui représente une augmentation de production de déchets de 21% sur Raiatea.

A noter également :

- la reprise du tourisme depuis la crise sanitaire avec une augmentation entre 2021 et 2022 de + 22,8% sur les Iles-sous-le-Vent
- une forte fréquentation touristiques avec la présence des AirBnB
- l'inscription du Marae Taputapuatea à l'UNESCO qui favorise le tourisme sur Raiatea

Au vu de ces développements à venir, il est nécessaire de disposer de solutions de traitement des déchets sur les commune de la CCH.

PARTIE 3 - SONDAGE

Un sondage sur le service de collecte et de traitement des déchets proposé par la CCH a été réalisé auprès des UD et UND de chaque commune.

Le sondage s’est fait soit :

- directement avec l’UD ou l’UND
- à l’aide d’un questionnaire mis en ligne et accessible via le site internet de la CCH ou leur page Facebook.

Les figures suivantes présentent le nombre d’abonnés (UD et UND) qui ont répondu au questionnaire :

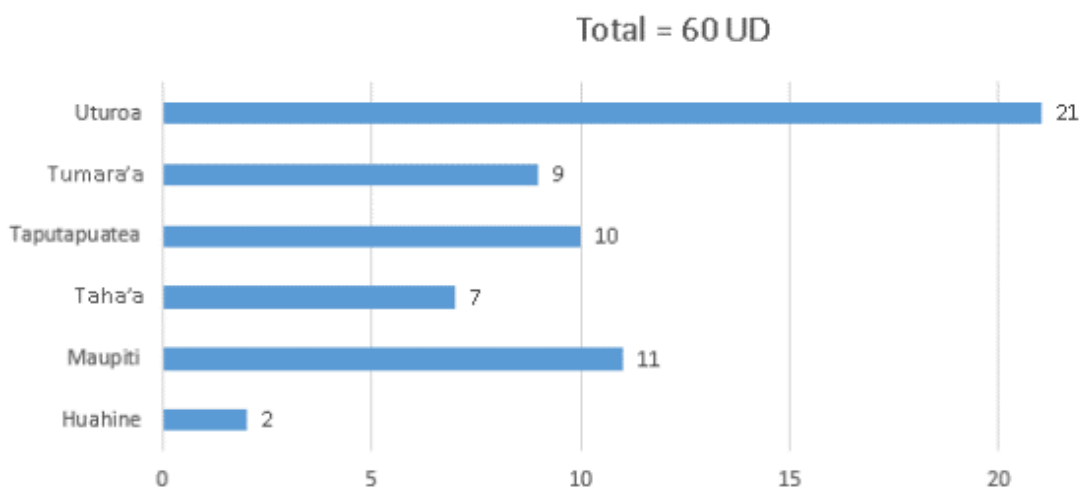


Figure 3: Nombre d’UD qui ont répondu au questionnaire

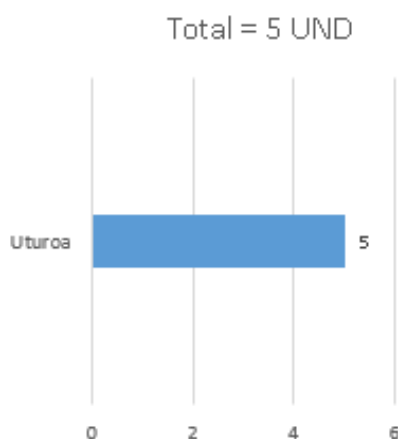


Figure 4: Nombre d’UND qui ont répondu au questionnaire

Le faible nombre d’usagers ayant répondu au sondage :

- ne permet pas d’avoir un échantillon représentatif de l’ensemble des usagers de la CCH
- mais permet d’avoir un premier avis sur le service de gestion des des déchets.

Le questionnaire composé d'une dizaine de questions porte sur les thèmes suivants :

- la production des déchets en fonction des UD et UND
- la connaissance des UD et UND sur la notion des ordures ménagères de manière générale
- le fonctionnement du service et sa tarification
- la satisfaction des abonnées par rapport au service rendu de la CCH sur la collecte et le traitement de leurs déchets.
- Sur la communication réalisée par la CCH sur son service et ses projets.

Le sondage a également permis aux abonnés d'émettre leurs points de vue sur la gestion des déchets de leurs îles.

Concernant le retour des UD, il en ressort les éléments principaux suivants :

- les déchets retrouvés en bacs gris sont essentiellement les emballages papiers et plastiques, le papier, les cartons et les fermentescibles (déchets alimentaire...)
- Plus de 70% des personnes déposent en bord de route leur bac remplis à plus de 70%.
- Ils sont sensibilisés au tri des déchets et au traitement de ces derniers (Décharge assez polluante) et souhaitent mettre en place une filière de traitement des déchets (mise en place d'un CET, mais plus favorable à la mise en place d'un incinérateur si ses fumées sont traitées. Dans tous les cas, un CET devra être réalisé pour l'enfouissement des déchets ultimes).

Concernant les UND :

- les déchets produits en majorités sont les emballages alimentaires, papier en tout genre, composte
- les UND ne se voient pas gérer leurs propres déchets (surcharge de travail...)

Enfin, les abonnés en général ne semblent pas être satisfait de la communication réalisée par la CCH. Certains abonnés ne sont pas au courant des projets de la CCH (lieu de mise en place du CET sur les différentes îles...).

Les réponses des usagers sont présentées en annexe.

PARTIE 4 - ETAT DES LIEUX DE LA COLLECTE

Les synoptiques de collecte sont présentés en annexe pour chaque commune.

4.1. FREQUENCE ET TYPE DE COLLECTE

Le tableau ci-dessous récapitule les modalités de collecte de chaque commune pour les différents types de déchets.

	HUAHINE	MAUPITI	TAHAA	TAPUTAPUATEA ET TUMARAA	UTUROA
OMR	UD : C3	UD : C2	UD : C2	UD : C1	UD : C2
	UND : C7(centre-ville)	UND : dépend de la fréquence choisi dans le contrat	UND : dépend de la fréquence choisi dans le contrat	UND : dépend de la fréquence choisi dans le contrat	UND : C5 (centre-ville)
BIODECHETS	-	-	-	C1 (Averaet Tevaitoa)	
RECYCLABLES EXPORTES (HORS VERRE ET CARTON)	PAP C1 + 36 PAV (Aluminium- Plastiques)	PAP C1 + 11 PAV (plastiques- métaux)	PAV (36) C1 (plastiques- métaux)	PAV (62) - Boîtes de conserve, alu, plastiques, tetrapack) PAP depuis le 01/05/2023	PAV (21) PAP depuis le 01/05/2023
VERRE	PAV	PAV+PAP en bac vert	PAV	PAV	PAV
ENCOMBRANTS	Collectés 2 fois par an suivant planning	Collectés 2 fois par an suivant planning	Collectés 2 fois par an suivant planning	Plus collecté depuis novembre 2022	Plus collecté depuis novembre 2022
DMS	Piles, batteries, ampoules et huiles en PAV	Piles et batteries En PAV	Piles et batteries En PAV	Piles, huiles et batteries En PAV	Piles, huiles et batteries En PAV

Tableau 5: Fréquence et type de collecte

Les OMr

Les collectes des ordures ménagères se font suivant des fréquences très variables :

- 1 à 2 fois par semaine pour les usagers domestiques
- Jusqu'à 7 fois pour le centre ville de Huahine.

Les biodéchets

Les biodéchets sont collectés uniquement sur Raiatea dans 3 secteurs : Tumaraa, Taputapuata et Tahina.

La collecte se fait 2 fois dans la semaine.

Cependant, sur l'ensemble des bioseaux distribués (un peu plus de 500 bioseaux), seulement 10% sont collectés lors des tournées.

Les recyclables

L'organisation de la collecte des recyclables est hétérogène :

- Les 6 communes collectent les papiers- carton en bac gris donc en OMr.
- Toutes les communes recyclent l'aluminium et le plastique, certaines les boîtes de conserves

Deux communes collectent ces recyclables en porte à porte alors que les autres le font sous forme de Point D'apport Volontaire.

Depuis le 01/05/2023, Raiatea a retiré l'ensemble de ses PAV et mis en place une collecte des recyclables en PAP.

Les déchets ménagers spéciaux (DMS)

Les DMS (à minima piles et batteries) sont systématiquement collectés. La collecte d'huile est moins systématique en raison :

- des incivilités sur les points de collecte (récupération peu soignée d'huiles par les particuliers) auxquelles les communes sont confrontées.
- Usage personnel des particuliers (traitement du bois ...)

A noter que les batteries sont parfois déposés au pied des PAV.

La CCH devra réaliser améliorer sa communication sur les points de collecte des DMS.

Les encombrants

Hormis Raiatea qui ne collecte plus les encombrants depuis novembre 2022, toutes les communes proposent le service. Les collectes d'encombrants sont réalisées deux fois par an.

Sur Taha'a, le personnel de Raiatea ainsi que la tractopelle et le camion à grappin sont envoyés en renfort lors de la campagne de collecte des encombrants qui peut durer jusqu'à 1 semaine.

PISTE D'ACTION

L'homogénéisation des modalités de collecte :

- Collecte des biodéchets
- Type de déchets collectés (recyclables et DMS)
- Améliorer la collecte des DMS
- Collecte des recyclables en PAP ou PAV

4.2. MOYENS DE PRECOLLECTE EN PAP

Le tableau ci-dessous récapitule les modalités de précollecte en PAP de chaque commune pour les différents types de déchets.

	HUAHINE	MAUPITI	TAHAA	TAPUTAPUATEA TUMARAA	ET	UTUROA
CONTENANT OMR	Poubelles – sacs	Bac gris	Bac gris	Mixte : 30% bacs gris - 70% en sacs		Mixte : Bacs gris/ sacs (non fournis)
BIODECHETS	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Bioseaux pour les bio- déchets		Sans objet
RECYCLABLES	Bac gris marqué d'une bombe verte	Bac vert	Sans objet	Sans objet		Sans objet

Tableau 6: Moyens de précollecte

Sur Raiatea et Huahine, certaines servitudes ne sont pas revêtues et restent difficilement accessibles pour les BOM. Ce sont les camions plateaux qui collectent les déchets.

Les déchets collectés dans ces zones ne sont pas forcément mis bacs mais sont collectés en sacs.

La CCH pourrait mettre en place des points de regroupement en début de servitude.

Dans une démarche de recyclage et d'économie, les anciens bacs gris de la commune ou en stock sont recyclés en bac pour recyclables sur la commune de Huahine. Les bacs sont marqués d'un point vert marqué par une bombe de peinture. Cela permet au service de collecte de distinguer les bacs verts des bacs gris.



Image 1: Bacs utilisé pour la collecte des recyclables sur Huahine

PISTE D’ACTION

- Systématiser la collecte en bacs pour les OMr
- Etudier la pertinence du développement de la collecte des biodéchets en bioseaux depuis la mise en place

4.3. POINTS D’APPORT VOLONTAIRE

Les communes sont équipées de façon très diverse en PAV comme le montre le tableau ci-dessous :

	HUAHINE	MAUPITI	TAHAA	CCH 2015 (TAPUTAPUATEA ET TUMARAA)	UTUROA
PAV RECYCLABLE (ET VERRE)	36 soit 1 PAV/174 habitants	11 soit 1 PAV/118 habitants	36 soit 1 PAV/147 habitants	62 soit 1 PAV/141 habitants	21 soit 1 PAV/141 habitants

Tableau 7: PAV par commune

En métropole, les ratios d’équipements retenus pour les PAV sont usuellement compris entre 1/300 à 1/600 habitants en fonction de la nature des déchets.

En 2022, le maillage des PAV sur l’ensemble des îles est suffisamment dense pour favoriser la collecte des recyclables. Depuis 2016, les communes se sont équipées en PAV. Cette densification s’est traduit par l’augmentation du captage des recyclables (cf. figure au § 2.4).

On note cependant certains actes d’incivisme au niveau de certains PAV avec le dépôt des déchets OMr, encombrants, DEEE ou DMS au abord.



Image 2: PAV de Huahine



Image 3: PAV de Taha'a



Image 4: PAV de Maupiti



Image 5: PAV de Raiatea

Les modèles de PAV sont différents d'une commune à l'autre. Néanmoins ils sont tous en métal et on observe un mauvais vieillissement de ces structures.

PISTE D'ACTION

Développer un modèle de PAV personnalisé pour la CCH en matériaux durable en cas de collecte en PAV pour les communes utilisant les PAV.

Retirer ou déplacer à un autre point stratégique les PAV exposés aux actes d'incivisme.

Maintien des PAV sur certains secteur identifiés (plages, centre ville, à proximité de points de surveillés) avec une politique de gestion et d'entretien des équipements

4.4. MOYENS DE COLLECTE

Le tableau suivant récapitule les moyens de collecte utilisés par les Communes pour les OMr.

	HUAHINE	MAUPITI	TAHAA	RAIATEA
VEHICULE UTILISE	<p>1 petit camion plateau JMC (232 792 P, 2016)</p> <p>1 BOM 12 m3 (234 012 P, 2016)</p> <p>2 BOM 7 m3 (260 523 P et 260 524 P, 2020) dont 1 en panne (260 524 P)</p> <p>1 petit camion plateau JMC</p> <p>1 camion grappin (258 905 P, 2020)</p>	<p>BOM de 5 m3 (2020).</p>	<p>1 BOM 14 m3 (2016)</p> <p>1 BOM 7 m3 (2020)</p> <p>1 véhicule polyvalent dont le bras a été en panne pendant 6 mois (absence de courant jusqu'au bras). Intervention et modification interne pour réparer.</p> <p>1 Multicar (2009 qui est hors service)</p>	<p>1 petit camion plateau Kia Motors (241 009 P, 2017)</p> <p>1 BOM 14 m3 (261 412 P, 2020)</p> <p>2 BOM 12 m3 (206 754 P, 2010 et 220 436 P, 2013)</p> <p>1 BOM 7 m3 (260 525 P, 2020)</p> <p>1 BOM 5 m3 (206 754 P, 2010)</p> <p>1 camion grappin (247 461 P, 2018)</p> <p>1 camion grappin (247 461 P, 2018)</p> <p>1 véhicule léger (Toyota Hilux, 232 205 P, 2016)</p>

PERSONNEL	1 chef d'équipe, 2 chauffeurs/ripeurs, 2 rippers chauffeurs et 3 rippers pour la collecte et le traitement	2 3 agents dont 1 chef pour la collecte et le traitement	1 4 agents dont 1 chef d'équipe pour la collecte et le traitement	1 chef d'équipe, 6 rippers pour la collecte et le traitement	7 chauffeurs/ripeurs dont 1 chef d'équipe, 6 rippers pour la collecte et le traitement
TECHNIQUE					
AFFECTE					1 agent polyvalent et un agent de tri en contrat C.T.H.

Tableau 8: Moyen de collecte

Une des BOM 7 m3 recue en 2020 sur Huahine est en panne depuis plus d'un an.

Au niveau du personnel, les communes ont un recours aux emplois temporaires (CAE, services civiques) pour gérer la collecte et le tri des recyclables.

4.5. POINT DE REGROUPEMENT

D'une façon générale, les Communes disposent de peu de point de regroupement : moins d'une dizaine identifié sur les 6 communes.

	HUAHINE	MAUPITI	TAHAA	TAPUTAPUATEA ET TUMARAA	UTUROA
POINTS DE REGROUPEMENT	5 Points de Regroupement pour les motus et les servitudes non carrossables	2 Points de Regroupement pour les motus	1 Point de Regroupement pour les motus	-	-

Tableau 9: Points de regroupement

Les camions plateaux et les BOM pénètrent systématiquement dans les servitudes pour collecter les habitants juste devant chez eux.

Les petites servitudes et servitudes non carrossables pourraient être équipées d'un point de regroupement à l'entrée, ce qui augmenterait la vitesse de collecte et limiterait l'utilisation de petits véhicules qui sont moins performants.

PISTE D'ACTION

Mettre en place des points de regroupement pour les petites servitudes et pour les servitudes non carrossables

4.6. COLLECTE DE LA CCH EN FONCTIONNEMENT DEGRADE

4.6.1. CONTEXTE SUR RAIATEA

Pour rappel :

- une étude de mise en place de CET sur Raiatea a été réalisée. Le projet est passé en commission d'installations classées (CIC) le 27 juin 2023 dans le cadre d'obtenir son arrêté d'autorisation afin de concrétiser le projet de CET.
- depuis la fermeture de la décharge d'Uturoa (fermeture et reprise du site par les propriétaires), l'ensemble des déchets OM (hors recyclables et DMS) sont déposés à la décharge d'AVERA. Afin d'optimiser la durée d'exploitation de cette décharge (capacité de stockage qui commence à atteindre sa limite), le maire de Taputapuatea a décidé de ne pas accepter les encombrants. De ce fait, la gestion des déchets sur Raiatea se fait actuellement de manière dégradée avec l'arrêt de la collecte des encombrants depuis novembre 2022. L'arrêt de cette collecte est provisoire le temps de pouvoir concrétiser le projet de CET ou de trouver une autre solution (projet d'agrandissement de la décharge d'AVERA, utilisation de broyeur industriel...).

L'arrêt de la collecte des encombrants a engendré des actes d'incivisme avec le dépôt et l'amasement d'encombrants à certains endroits sur Raiatea (cf. photos ci-dessous). Le manque d'entretien de ces zones a incités les usagers à déposer leurs ordures ménagères et ainsi créer des dépotoirs sauvages.



Image 6: Décharge sauvage au Quartier LEP BOUBEE



Image 7: Décharge sauvage à Vaipao



Image 8: Décharge sauvage au niveau de la mise à l'eau de Tepua

4.6.2. RESPONSABILITE ENTRE LES COMMUNES ET LA CCH

Afin de mieux illustrer et appréhender la responsabilité entre les communes et la CCH, nous allons raisonner par analogie en prenant le cas d'une grande surface.

La propreté de la grande surface (caractérisée comme un usager non domestique) est de sa propre responsabilité. En fin de journée, l'établissement se charge de collecter les poubelles mises à disposition de ses clients et de les centralisées (en général dans des grands bacs) à un point de regroupement dans son enceinte. Les poubelles sont ensuite évacuées soit par la grande surface ou par une tierce personne (généralement les communes) vers une zone de traitement agréée. La prestation d'évacuation des déchets se fait en contre partie d'une redevance.

Par analogie, on assimile :

- les communes à la grande surface. Elles sont caractérisées comme des UND
- la CCH à la tierce personne qui vient collecter les bacs.

Dans notre situation, chaque commune doit regrouper les déchets de ses dépotoirs sauvages en un point pour ensuite être évacués par une tierce personne.

Pour rappel, parmi les fonctions propre des maires de chaque commune, il leur appartient de veiller à la propreté, à la salubrité et à la sureté des lieux publics (art. 2542-3 du CCAG).

4.7. PERFORMANCE DE LA COLLECTE

4.7.1. SUIVI DES COLLECTES PAR TRACKERS

Un suivi des collectes a été réalisé sur l'ensemble des véhicules de collecte des OMr sur le territoire de la CCH.

4.7.2. COLLECTE DES OMR

Le tableau suivant présente la synthèse des données sur 1 mois de collecte.

	HUAHINE	MAUPITI	TAHAA	RAIATEA
NB DE VEHICULE EQUIPE	2	1	2	5
NB DE VIDAGE PAR VEHICULE/ JOURS DE COLLECTE	1 à 3	2	1	1 à 3
DISTANCE MOYENNE PARCOURUE (KM/MOIS)	1071 km	28 km	1970 km	3592 km
DUREE MOYENNE DE COLLECTE (H/MOIS)	69h / 2 véhicules	38h15/1 véhicule	87h / 2 véhicules	192h / 5 véhicules
MASSE HORAIRE COLLECTEE	1,34 t/h	0,08 t/h	0,896t/h	0,96 t/h
CHARGE LINEAIRE KG COLLECTES OMR/KM	9kg/km	501 kg/km	39 kg/km	51 kg/km

Tableau 10: Caractéristiques de la collecte des Omr

Les ratios ci-dessus ont été obtenus suivant les gisements présentés au §2.2.3.

RATIO DE 2016	HUAHINE	MAUPITI	TAHAA	RAIATEA	UTUROA
MASSE HORAIRE COLLECTEE	0,53 t/h	1,1 t/h	0,74 t/h	1,03 t/h	1,3 t/h
CHARGE LINEAIRE KG COLLECTES OMR/KM	30kg/km	250 kg/km	50 kg/km	38 kg/km	100 kg/km

Tableau 11: Performance de collecteobtenus en 2026

Les communes de Raiatea Taha'a et Huahine présentent des **taux de masse horaire collectée** équivalents à ceux des IDV (entre 0,61 et 2,45t/h)..

En revanche, sur Maupiti, ces ratios sont inférieurs à ceux des communes rurales des IDV (Taiarapu Est par exemple est à 0,8 t/h). Cela peut s'expliquer par :

- Le faible nombre d'abonnés sur Maupiti;

Le ratio de charge linéaire de déchets collectés par km montre des valeurs particulièrement faibles sur Huahine, Taha'a et Raiatea.

Ceci est dû à des temps de transfert (haut le pied) très importants par rapport au temps réel de collecte .

Le suivi de trajet n'a pas permis de définir les différentes phases de collecte (collecte et phase haut le pied) à cause d'un mauvais enregistrement de données GPS. Le prestataire n'a pour le moment pas d'explication à cela.

4.7.3. POINT PARTICULIER

Les données issues des campagnes de mesures réalisées par le LTPP ont permis de soulever certains points concernant la collecte des déchets OMr sur Raiatea.

Usuellement, les densités des OMr retrouvées dans les BOM de 7 m³ sont comprises entre 0,37 et 0,40.

Hors, la mesure réalisée le lundi 20/03/2023 sur la BOM de 7m³ (260 525 P) indique que le poids des OMr pesés est de 1,42t soit une densité égale à 0,2, valeur inférieure aux densités usuelles.

De plus le suivi des trajets des véhicules a permis de confirmer que cette BOM n'est allée qu'une fois à la décharge(cf.Image 9).

Ce constat nous amène aux interrogations suivantes :

- Les BOM sont elles remplies lors de leurs tournées ?
- Les compactages des OMr collectés sont ils bien réalisés ?

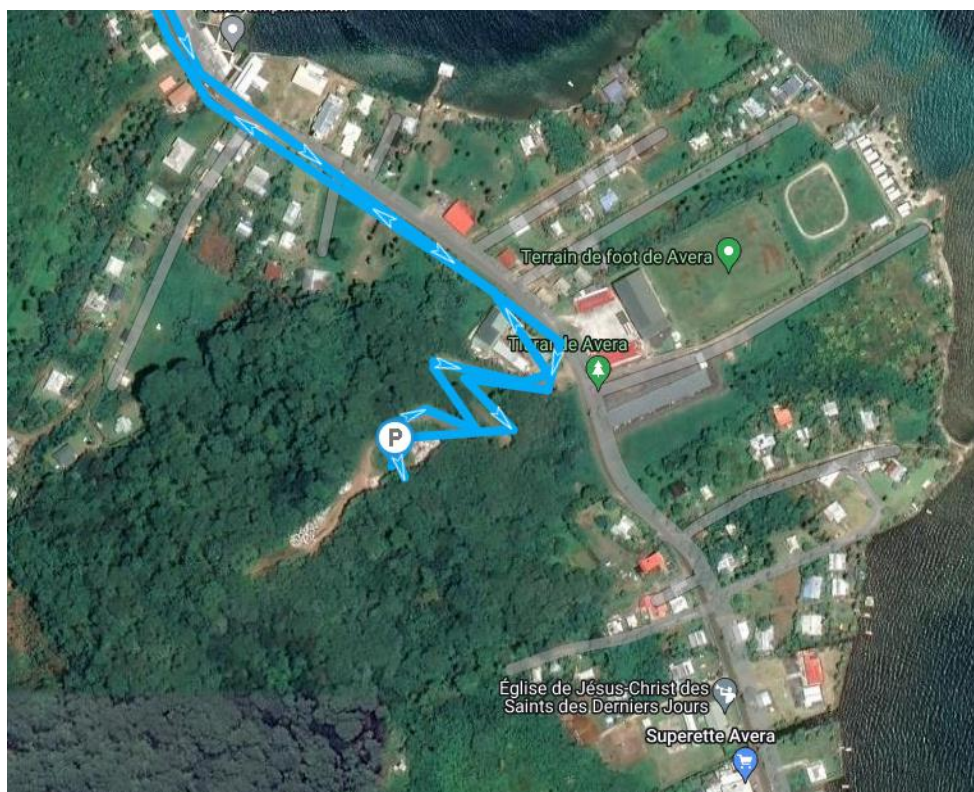


Image 9: Nombre de passage en décharge de la BOM 260 525 P (7m³)

La CCH devra dans un premier temps vérifier auprès de ses agents si le compacteur des BOM est bien utilisé.

PISTE D'ACTION

Vérifier l'utilisation des compacteurs des BOM avec les agents.

4.7.4. COLLECTE DES RECYCLABLES EN PAP

Au vu des modalités de collecte mixte (PAP et PAV) sur Huahine, Maupiti et Raiatea (avant novembre 2022) et de la difficulté aux différents services de quantifier le tonnage de recyclables qu'ils collectent lors des tournées, il n'a pas été déterminé de ratio.

4.7.5. INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX

Il a été transmis uniquement les bordereaux des titres émis concernant la consommation de carburant par île.

La consommation en carburant, tous déchets confondus, est présentée ci-dessous :

HUAHINE	MAUPITI	TAHAA	RAIATEA	TOTAL
1737 F/tonne collectée	3470 F/tonne collectée	1486 F/tonne collectée	2047 F/tonne collectée	2439 F/tonne collectée

Tableau 12: Consommation en carburant par rapport au tonnage tous déchets confondus

Les communes consomment entre 1500 F et 3500 F /tonne de déchets collectés, avec une moyenne à 2450 F/tonne, soit 13 l/tonne en moyenne. Une consommation 3 fois plus importante qu'en 2016 (750F/t et 4,6l/t). Mis à part Taha'a, les valeurs observées sur Raiatea, Huahine et Maupiti ont fortement augmentées par rapport aux données de 2016:

- De manière générale, l'augmentation du coût du carburant en 2022 (183F/L de gasoil en 2022 et 134F/L en 2016) a impacté le coût de la consommation de carburant à la tonne de déchets collectés.
- La collecte en PAP des recyclables qui nécessite plus de temps et plus distance pour la collecte, donc une consommation en carburant plus importante
- La collecte en C7 du centre ville de Huahine

PARTIE 5 - ETAT DES LIEUX DU TRAITEMENT

5.1. FILIERES DE TRAITEMENT DES DECHETS

5.1.1. FILIERES DE TRAITEMENT

Le tableau suivant récapitule les filières existantes de traitement des déchets pour chaque commune.

	OMR	RECYCLABLES	DMS	DV
	Autres	Cartons		
HUAHINE	Décharge sur terrain communal	Verre broyé et réutilisé dans les chantiers Canettes plastiques et boîte exportées sur Tahiti	Exportés	Centre de compostage
MAUPITI	Décharge sur terrain Pays (AOT domaine maritime)	Brulés sur site ou Brulés par les habitants	Verre enfoui à la décharge Autres : exportés	Exportés stockés pour la partie non broyable sur un terrain communal spécifique (Tereia)
TAHAA	Décharge sur terrain communal	Brulés par les habitants Bacs gris	Verre broyé et stocké pour revente Autres : exportés	Exportés Brûlés par les habitants ou sur appel broyés et revendus par la commune
RAIATEA	Décharge d'Avera		Verres broyés Autres : exportés	Exportés Centre de compostage de Taputapuatea

Tableau 13: Filières de traitement des déchets

A l'exception de Huahine les autres communes n'ont pas transféré les installations de traitement des déchets à la CCH (dépotoir, mais aussi installations de tri des recyclables).

Aucune convention d'utilisation n'a été signée entre la CCH et les communes ce qui pose le problème de responsabilité en cas d'incident.

Concernant le traitement des recyclables, Fenua Ma a rappelé à la CCH que la qualité des lots de recyclables provenant de la CCH et exportés sur Tahiti était non conforme (déchets poussiéreux et griffés par le sable ou béton). En effet, ces derniers sont écrasés avec soit la tractopelle sur Raiatea.

Afin de transmettre des lots conformes aux exigences de Fenua Ma, la CCH pourrait équiper chaque commune adhérente de compacteur. A cela s'ajoute un éventuel gain de temps pour le compactage et éviter certaines étapes de conditionnement des déchets tel que la mise en big bag après avoir écrasé les bouteilles en plastique par exemple.

5.1.2. LES CONDITIONS TRI DES RECYCLABLES

Mis à part Maupiti qui dépose ses déchets recyclables collectés sur une trémie de fortune, sur l'ensemble des communes de la CCH, les recyclables collectés sont déposés au sol et triés. Des outils (râteaux et pelles) mis à disposition par la CCH pour les agents sont utilisés pour séparer les différents recyclables.

Cependant, les agents ont remonté que lors du tri :

- le poids des outils les fatiguait
- les outils ne résistaient pas longtemps à l'effort et se cassaient.

De ce fait, les agents de tri ont tendance à réaliser le tri en se baissant et en séparant les recyclables à la main.

Les postes de tri qu'on retrouve sur l'ensemble des communes ne sont actuellement pas ergonomiques.

La CCH pourrait améliorer ces postes en m'étant en place :

- une table de tri pour améliorer les conditions de travail des agents et accroître la productivité dans le tri
- une collecte des déchets séparative pour réduire l'activité de tri des agents. A noter qu'une collecte séparative des recyclables nécessitera toujours une petite phase de tri après la collecte. Il y aura toujours une partie de déchets non conforme qui sera retrouvée dans les déchets collectés séparément.

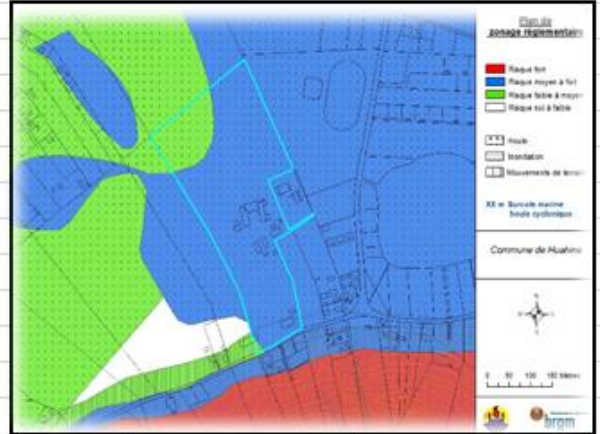
Pour rappel, la collecte des recyclables sur Raiatea sera une collecte séparative à partir du 1^{er} mai 2023. Un type de déchets recyclables sera collecté toutes les 2 semaines. Cela permettra de réduire l'activité de tri des agents. Au vu du gisement des déchets recyclables sur Raiatea, les camions de collecte ne seront pas forcément remplis lors de leurs tournées.

5.1.3. LES ENCOMBRANTS

Afin d'optimiser la place des encombrants dans les décharges, notamment sur Raiatea, la CCH pourrait s'équiper de broyeur industriel.

5.2. PRESENTATION DES SITES PAR COMMUNE

Dépotoir de Huahine

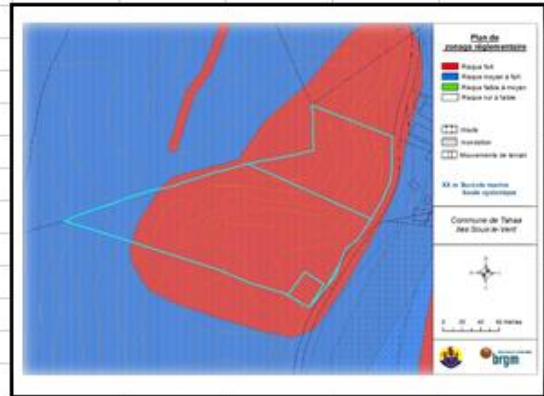


Parcelle cadastrale :	AN5
Superficie de la parcelle:	105 475m ²
Propriétaire de la parcelle	commune
Durée d'exploitation:	1983-2016 soit 33 ans

Aménagement du site :	pas de clôture ni de portail
Accès au site :	libre
Type de dépôts	déchets ménagers, déchets verts, encombrants



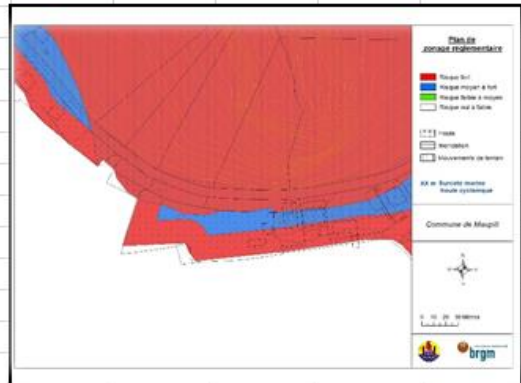
Dépotoir de Tahaa



Parcelles cadastrales :	PB69	PB70	PB71	PB2	Aménagement du site :	Pas de clôture
Superficie de la parcelle:	9219m ²	766m ²	24317m ²	5419m ²		mais un portail (1 autre accès libre)
Propriétaire de la parcelle	commune				Accès au site :	Réglémenté (dépose encombrant)
Durée d'exploitation:	Depuis 30 ans environ (1986-2016)				Type de dépôts	déchets ménagers, encombrants



Dépotoir de Maupiti



Parcelle cadastrale : AP41
Superficie de la parcelle: 5119m²
Propriétaire de la parcelle DPM affecté à la commune
Durée d'exploitation: > 10 ans

Aménagement du site : Clôture + portail cadenassé
Accès au site : interdit au public
Type de dépôts déchets ménagers, encombrants



Dépotoir de la CCH (TAPUTAPUATEA)



Parcelle cadastrale : MN14
 Superficie de la parcelle: 17675m²
 Propriétaire de la parcelle : commune
 Durée d'exploitation: entre 10 et 15 ans

Aménagement du site : pas de portail ni clôture
 Accès au site : libre
 Type de dépôts : déchets ménagers, encombrants



PARTIE 6 - RECENSEMENT DES PRINCIPAUX POINTS NOIRS A RESORBER

Les principaux points noirs à résorber sont les sites présentés dans le PGD de 2016. La seule évolution qu'il y a eu depuis est le site d'Uturoa qui a fermé en 2022.

6.1. HUAHINE

Sept anciens dépotoirs ont été identifiés lors de l'Evaluation Simplifiée des Risques menée en 2013 par la SEDEP.

Ces sites, en cours de résorption selon la Commune, sont complètement végétalisés.



Image 10: Localisation des décharges sur Hahine

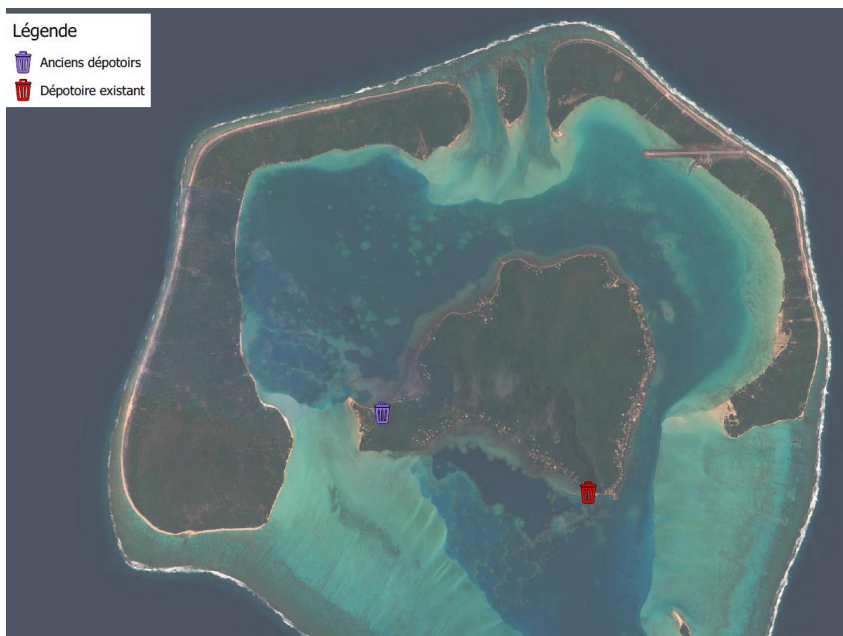
6.2. MAUPITI

Le seul ancien dépotoir identifié est celui de Tereia.

Le site (500 à 700 m² environ) est actuellement complètement remblayé et comporte des déchets déposés par les riverains et des anciens déchets amenés par la commune.

Le terrain est communal.

Image 11: localisation des décharges sur Maupiti



6.3. TAHA'A

Il existe un ancien dépotoir (environ 3000 m²), situé en contre bas de la décharge actuelle, qui a été complètement remblayé et planté de cocotiers.

Image 12: Localisation des décharges sur Taha'a



6.4. RAIATEA

Les **3 sites** (parcelles privées ou du Pays) qui ont été identifiés à TAPUTAPUATEA (400 m² à 3000m²) et présentés dans le PGD de 2016 et celui de Uturoa qui a fermé en 2022.

A Tumaraa, la collecte des déchets est effective depuis 2014, il n'existe pas de données sur les anciens sites (1 site ouvert pendant 1 an entre 2014 et 2015-CJA)

La réalisation du CET sur Faarua est prévue pour 2027. En attendant sa réalisation, la CCH a tout intérêt à aménager un site de stockage pour ses déchets. En effet, le site de AVERA arrive à saturation.

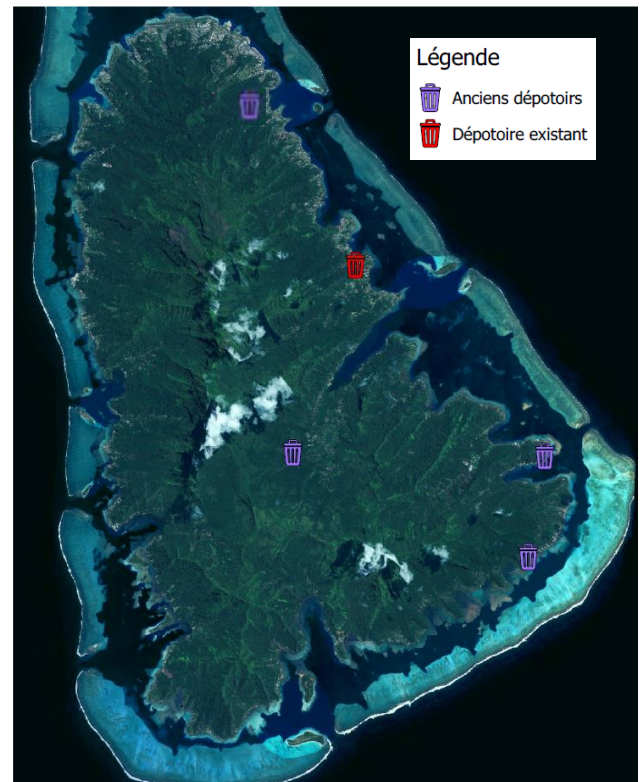


Image 13: Localisation des décharges sur Raiatea

PARTIE 7 - ORGANISATION GENERALE DU SERVICE

7.1. GESTION DU PERSONNEL

7.1.1. ORGANIGRAMME DE LA CCH

L'organigramme du service de collecte et de traitement des déchets de la CCH est présenté ci-après:

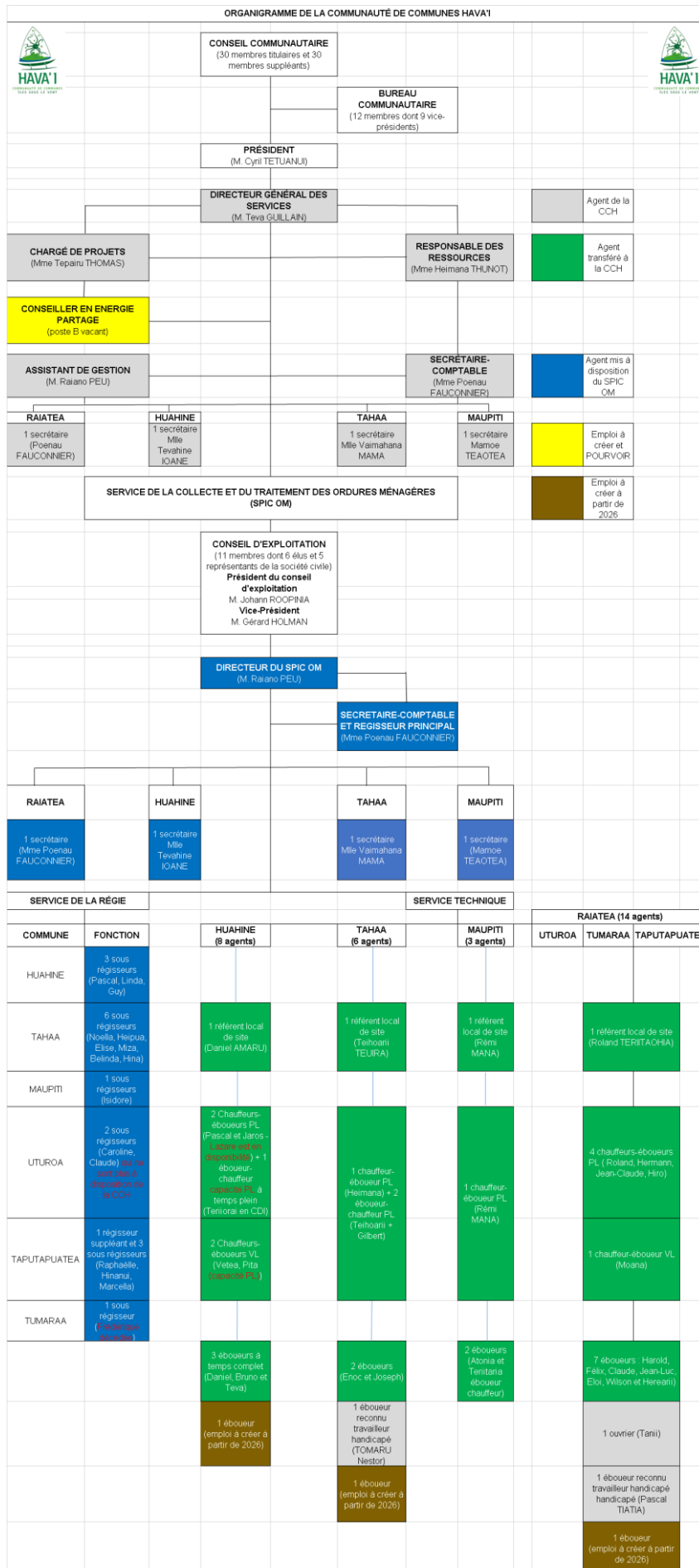


Figure 5: Organigramme de la CCH

Au total, 20 personnes administratives des communes sont mises à disposition de la CCH pour une quote-part de 3 à 12% de leur temps de travail. Ce sont essentiellement les régisseurs de chaque île qui ont pour mission d'encaisser les factures pour le compte de la CCH.

7.1.2. ANALYSE DE LA REPARTITION DU PERSONNEL

L'analyse de l'organigramme montre plusieurs lacunes :

- l'absence de personnel lié à la distribution des factures : maupiti
- L'absence de personnel affecté à l'entretien du matériel, de l'équipement (PAV), du nettoyage des PAV...

	HUAHINE	MAUPITI	TAHAA	RAIATEA	TOTAL
NB AGENTS POUR 100 HABITANTS	0,13	0,23	0,08	0,10	0,11

Tableau 14: Ratio nombre d'agents pour 100 habitants

Au global, avec les 36 agents techniques, la CCH bénéficie de 0,11 agent / 100 habitants (contre environ 0,12 en 2016 et 0,11 agent/100 hab aux Iles du Vent).

Le ratio global est donc dans la moyenne, mais la décomposition par commune montre des inégalités.

7.1.3. ANALYSE DU FONCTIONNEMENT DU SERVICE

Il n'a pas été noté d'accident du travail en 2022.

PISTE D'ACTION

- Moyens affectés à la maintenance à préciser,
- Moyen humain pour l'entretien des équipements et nettoyage des PAV.

7.2. GESTION DES MOYENS MATERIELS

7.2.1. MOYENS

La CCH a renouvelé une partie de son parc à matériel.

Cependant, 48% des véhicules (camion plateau et quelques BOM) de la CCH ont plus de 5 ans et devront donc faire l'objet d'un renouvellement d'ici 3 ans.

7.2.2. BACS

Aucun suivi des stocks de bacs n'est réalisé.

A l'heure actuelle, la CCH a décidé de passer à une collecte en PAP pour les recyclables sur Raiatea. Cependant, cette dernière n'a pas prévu d'équiper les abonnés de Raiatea en bacs verts. Le bac utilisé pour les OMr sera également utilisé pour les recyclables. Les usagers devront gérer les déchets qu'ils mettent dans leurs bacs.

Les risques de ce fonctionnement sont les suivants :

- Mélange des OMr et recyclables (oublie des usagers des types de déchets qu'il y a dans le bac, diminution des efforts de tri...)
- Qualité des recyclables collectés qui diminue (bac sale à cause des OMr...)

Par ailleurs, la CCH aura toujours la possibilité de commander des bacs verts qui seront destinés aux recyclables suivant les retours qu'elle aura sur les nouvelles modalités de collecte des recyclables sur Raiatea.

Enfin, la commune de Huahine qui réalise une collecte des recyclables en PAP équipe ses nouveaux abonnés en bacs gris marqués de peinture verte. Ces bacs sont destinés aux recyclables.

7.2.3. INFRASTRUCTURES

Seules Huahine et Raiatea ont affecté des locaux (bureau, vestiaires, réfectoire...) et une zone de stockage du matériel à la CCH.

Les besoins (vestiaires, bureaux, parc à matériel) doivent être précisés par la CCH sur chaque commune.

Mis à part la secrétaire qui est dans un local de la commune sur Maupiti, les agents techniques ne sont pas équipés en infrastructure (absence de vestiaire, W.C...).

7.2.4. MAINTENANCE

Les chauffeurs assurent la petite maintenance des engins.

L'entretien général des véhicules est souvent délégué à des prestataires extérieurs sauf dans le cas de Maupiti, où l'absence de garage sur l'île et les difficultés de la desserte entraînent une maintenance par la Commune des engins.

PISTE D'ACTION

- Parc à matériel à renouveler pour certains véhicules (camion plateau)
- Besoin de la CCH en infrastructures à préciser sur chaque île pour clarifier les transferts d'infrastructures notamment sur Maupiti
- Gestion de la maintenance à préciser suivant les contraintes de chaque commune
- Attendre les premiers retours sur l'utilisation d'un bac commun pour les OMr et les recyclables pour la collecte sur Raiatea. Voir le besoin de commander ou non des bacs verts pour les recyclables.

7.3. GESTION DE LA CLIENTELE

7.3.1. EMISSION DES FACTURES

Les factures sont éditées par la régie à Tevaitoa avant d'être envoyées dans les îles sous enveloppe.

La distribution est faite :

- pour Taputapuatea et Tumaraa :
 - o par voie postale pour les factures ayant une BP (timbres)
 - o par la police municipale pour les factures n'ayant pas de BP
- pour Uturoa, Tahaa et Huahine : envoyées à la poste (timbres)
- pour Maupiti : distribuées par nos agents CCH (secrétaire et le référent local de site). A noter que la secrétaire a arrêté de distribuer les factures. En cas d'accident, cette dernière n'est pas forcément assurée.

7.3.2. PAIEMENT DES FACTURES

Les Communes de Tahaa, Huahine, Taputapuatea et Tumaraa ont mis en place des points de paiement dans les mairies annexes. Ce qui facilite le déplacement des usagers pour le paiement.

7.3.3. RECLAMATIONS, INFORMATIONS

Fin 2016, la population des nouvelles communes adhérentes n'avait pas encore été officiellement informée du changement de compétence et continuait à s'adresser aux régisseurs des communes pour leurs plaintes et leurs besoins.

La gestion des nouveaux abonnements n'est pas encore satisfaisante :

- contrat d'abonnement type CCH inadapté au regard de certaines communes (RIB demandé)
- distributions des bacs

PISTE D'ACTION

- Examiner les possibilités d'utilisation des moyens des communes pour le recouvrement des factures

PARTIE 8 - CARACTERISATION DES USAGERS DU SERVICE

8.1. TYPE D'USAGERS PAR COMMUNE

8.1.1. LA LISTE DES ABONNES

Les listes des abonnés « Ordures ménagères » de chaque commune sont comparées au nombre de logements principaux par l'ISPF en 2017 (données du recensement 2022 pas encore disponible sur l'ISPF).

Le tableau ci-dessous présente la comparaison :

NOMBRE D'ABONNES DECHETS 2022	1821	292	1742	3438	7293
NB ABONNES UD OM/(NB RESIDENCE PRINCIPALE 2017)	102%	83%	112%	95%	100%
NB ABONNES UD EAUX	2232	329	2183	4203	8947
TOTAL ABONNES OM/TOTAL ABONNES EAU	82%	89%	80%	82%	82%
NOMBRE D'ABONNES DECHETS 2016	1618	300	685	3426	6029

Tableau 15: Liste des abonnés

En 2022, on note un gros travail de la part de la CCH par rapport à sa liste d'abonné avec une augmentation d'environ 21% des abonnés par rapport à la liste de 2016.

Par ailleurs, sur Huahine, Taha'a et Uturoa, on note un nombre d'abonnés supérieur au nombre de résidences principales.

En effet, les dernières données sur les résidences disponibles sont celles du recensement 2017. Celles de 2022 n'ont pas encore été affichées sur l'ISPF. Entre 2017 et 2022, de nouvelles résidences ont pu émergées.

On constate également une augmentation des abonnés OM par rapport à liste de 2016.

A titre indicatif, on note un taux moyen des abonnés déchets de 82% par rapport aux abonnés en eau, soit un taux relativement important.

En effet, ce taux ne représente pas la réalité, car le nombre d'abonnés en eau transmis par les communes n'est pas représentatif du nombre réel d'abonnés qui consomment de l'eau. Ces données intègrent les abonnés en eau effectifs, mais également ceux dont les compteurs doivent être retirés.

8.1.2. ANALYSE DE LA NATURE DES USAGERS

Le tableau suivant rappelle le nombre d'abonnés domestiques (ID) et non domestiques (UND) pour chaque commune en 2022.

	HUAHINE	MAUPITI	TAHAA	TAPUTAPUATEA	TOTAL
NB ABONNES UD	1747	266	1722	3256	6991
NB ABONNES UND	74	26	20	182	302
% ABONNES UD	96%	91%	99%	95%	96%
% ABONNES UND	4%	9%	1%	5%	4%

Tableau 16: Nature des abonnés

La répartition des usagers domestiques et non domestiques est variable d'une commune à l'autre :

- 9% d'UND sur Maupiti
- 2% d'UND sur TAPUTAPUATEA et TUMARAA

Au global, les abonnés non domestiques ne représentent que 4% des abonnés de l'ensemble des communes

PISTE D'ACTION

- Vérifier sa liste d'abonné d'ordures ménagères en l'actualisant

8.2. ANALYSE DE LA CAPACITE CONTRIBUTIVE DES USAGERS

8.2.1. REVENU SALARIE DES MENAGES

8.2.1.1. Salaire mensuel par commune et pour la CCH

L'ISPF a transmis les déclarations de revenus mensuels à la CPS en 2022

	HUAHINE	MAUPITI	TAHAA	TAPUTAPUATEA	TUMARAA	UTUROA
NOMBRE DE DECLARATIONS 2022	10 246	1 313	9 419	9 303	6 666	10 246
SALAIRE MEDIAN (50% DE LA POPULATION) 2022	192 725	185 900	177 843	193 611	210 210	222 264

NOMBRE DE DECLARATIONS 2016	7733	1077	7121	7235	5609	9725
SALAIRE MEDIAN (50% DE LA POPULATION) 2016	179 753	180 156	176 705	185 370	197 678	206 660
EVOLUTION DU SALAIRE MEDIAN ENTRE 2016 ET 2022	7%	3%	1%	4%	6%	8%

Tableau 17: Salaire mensuel par commune

Le salaire médian est en deçà du salaire médian polynésien pour 2 des 6 communes de la CCH.

Taha'a et Huahine présentent les populations ayant le salaire médian le plus bas (inférieur à 180 000 FCP/mois).

Remarques :

Les revenus salariaux présentés dans ce chapitre ne donnent pas une image exacte du revenu réel des ménages, car ils ne prennent pas en compte les revenus non salariaux et non monétaires.

8.2.1.2. Taux d'emplois salariés

Les salariés représentent globalement 31% des ménages de la CCH, avec des disparités entre communes :

- 27% pour MAUPITI et 29% pour HUAHINE
- Taha'a 30 % et Raiatea 38%.

8.2.2. DEFINITION D'UNE REDEVANCE « ACCEPTABLE » POUR LES MENAGES

Le financement d'un SPIC par l'institution d'une redevance est prévu par l'article L2224-12-3 du CGCT.

Le tarif appliqué doit être raisonnable et acceptable sur le plan social.

- Par comparaison entre les tarifs pratiqués dans l'ensemble des communes de la CCH,
- Par rapport au revenu des ménages.

Depuis 2021, la CCH a reconsidéré ces tarifs de REOM et a mis en place un montant de redevance suivant la formule adoptée au plan de gestion 2016:

Volume du bac X la fréquence de collecte X le coût au litre retenu X le nombre de bacs collectés.

A cela est ajoutée une prime fixe de 6000 frs.

PARTIE 9 - ASPECTS REGLEMENTAIRES

9.1. CODE DU TRAVAIL ET DE LA ROUTE

Lors des missions de suivi des collectes, plusieurs situations non réglementaires ou dangereuses ont été identifiées :

Ports des EPI non systématiques (code du travail)



Image 14: Collecte sans EPI

Collecte à contre sens ou agents traversants la chaussée



Image 15: Collecte en sens inverse à la circulation

On peut également noter l'absence de sanitaire et vestiaires pour les agents techniques de Maupiti.

9.2. CODE DE L'ENVIRONNEMENT :

Les 4 décharges exploitées par la CCH ainsi que les anciennes décharges n'ont pas fait l'objet d'arrêté d'autorisation d'exploiter au titre des ICPE. Elles ne sont donc pas réglementaires au titre du code de l'environnement.

On relève également que les stockages des DMS sont pour la plupart non protégés et ne disposent pas de cuvette de rétention permettant de stocker les éventuelles fuites de liquides.



Image 16: Stockage sans bac de rétention bétonné et non couvert

Enfin, la décharge de Maupiti est exposée au vent. Les déchets légers sont emportés par le vent lors des rafales et se retrouvent dans la mer. Pour y remédier à ces envoles, la CCH envisage de mettre en place un filet sur les déchets. Une autre option serait de monter les clôtures.



Image 17: Décharge de Maupiti

9.3. CODE DE L'AMENAGEMENT

Parmi les quatre dépotoirs exploités par la CCH, ceux de TAHAA et de MAUPITI sont en zone d'aléa fort :

- ❑ Submersion pour MAUPITI
- ❑ Mouvement de terrain pour TAHAA

La présence d'un aléa fort mouvement de terrain ou submersion indique que ces sites ne pourront réglementairement pas être exploités par la CCH sans étude spécifique.

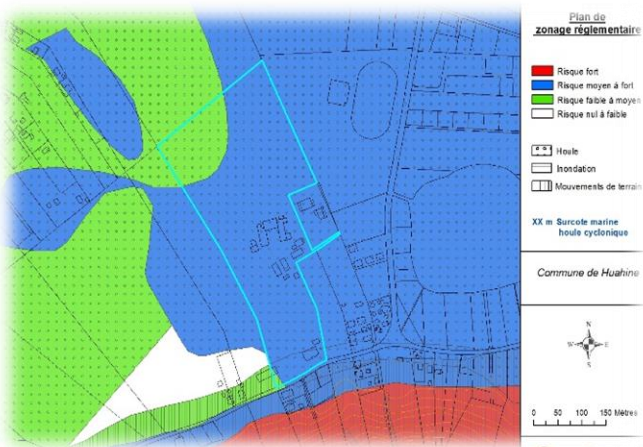


Image 18: HUAHINE - Aléa submersion faible à moyen

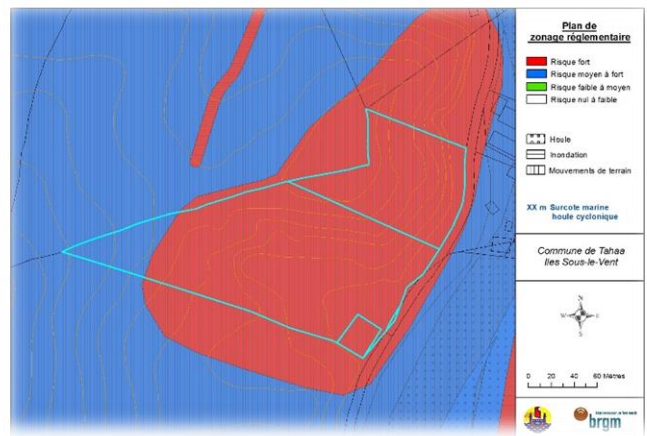


Image 19: TAHAA - Aléa mouvement de terrain fort à très fort

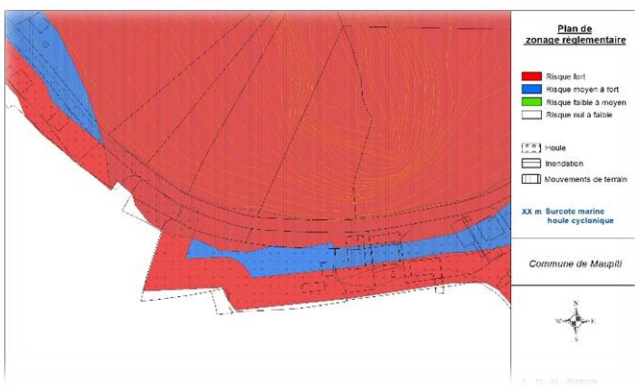


Image 20: MAUPITI - Aléa submersion moyen à fort



Image 21: TAPUTAPUATEA - Aléa mouvement de terrain moyen

9.4. CODE GENERAL DES COLLECTIVITES PUBLIQUES

Le niveau de service de collecte des déchets offert par la CCH est très variable en fonction du lieu de résidence de l'abonné (cf. § 9.3).

Cette disparité de service n'est pas retranscrite dans la tarification actuelle ce qui entraîne des inégalités de fait entre abonnés de la CCH. Dans le cadre du principe d'égalité de service, cette situation est non conforme.

PISTES D'ACTION

- Rappel et formation sur le port des EPI
- Dotation et/ou mise aux normes des infrastructures pour le personnel (vestiaire, sanitaire, etc.)
- Mise aux normes des zones de dépôt des déchets (CET)
- Régularisation des décharges d'un point de vu réglementaire

PARTIE 10 - ASPECT FINANCIER

L'analyse financière se fera sur le CA du BAOM de 2022.

10.1. BILAN FINANCIER DES INVESTISSEMENTS SUR 2022

La CCH présente en 2022 des dépenses réelles d'investissement de 10 M FCP (hors reprise des autofinancements). Les principaux postes sont détaillés comme suit :

- Projets d'aménagement (construction CET, centre de tri) : 1,16 MF
- Matériel divers : 2,88 MF
- Acquisition de 150 bacs pour PAV Taha'a : 6 MF

10.1.1. COLLECTE ET PRECOLLECTE

10.1.1.1. Véhicules

Il n'a pas été programmé d'achat de BOM par la CCH.

Toutefois, au vu de l'âge du parc à matériel (cf. 6.2.1), la CCH devra envisager le remplacement des camions plateaux et faire les demandes de financement en conséquence.

10.1.1.2. Bacs de collecte

L'analyse des moyens existants a montré que les communes n'avaient pas de stock de bacs verts. Si toute fois la CCH envisage de commander des bacs verts pour les recyclables, elle devra commander environ 5300 bacs verts de 120 L pour les UD et environ 290 bacs verts de 660 L pour les UND.

10.1.2. TRAITEMENT

La CCH devra prévoir l'achat de presses à balle pour déchets recyclables sur chaque île. Cela permettra d'optimiser le compactage tout en assurant un minimum de qualité des balles à destination de Fenua Ma.

10.2. ANALYSE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

10.2.1. COMPTE D'EXPLOITATION DE LA CCH (2022)

Les charges d'exploitation issues du compte administratif de la CCH de 2022 de chaque île sont résumées dans le tableau ci-dessous.

Dans les données d'entrées transmises, certaines origines et provenances de certaines dépenses n'ont pas été tracées. Ces dépenses ont été réparties au prorata du tonnage de déchets produits sur chaque île.

Dans le CA corrigé, il a été intégré

- la consommation en électricité du service de Maupiti (7000 F/an estimé) et Taha'a (60000 F/an estimé)
- Remplacement des 16 MF à l'article 6135 par 18,4 MF suivant les données transmises pour les dépenses.
- Réajustement de la quote-part pour la gestion des déchets à 90% pour le DGS, directeur SPIC et comptable
- Intégration du coût des élus (président et vice-présidents) dans le personnel affecté par la collectivité avec une quote-part de 90% pour la gestion des déchets

	CA NON CORRIGE		CA CORRIGE	
CHARGE GENERAL	60 232 206	38,4%	62 654 301	31,2%
CHARGE PERSONNEL	100 264 035	61,5%	138 156 968	68,7%
AUTRE CHARGE DE GESTION COURANTE	219 110	0,1%	219 110	0,1%
TOTAL FONCTIONNEMENT (FCP)	160 715 351		201 030 379	

Tableau 18: Compte d'exploitation de la CCH

	HUAHINE	MAUPITI	RAIATEA	TAHA'A	TOTAL
CHARGE GENERAL	17 054 363	2 792 965	31 468 731	11 338 243	62 654 302
CHARGE PERSONNEL	33 520 918	15 211 507	70 142 966	19 281 576	138 156 967
AUTRE CHARGE DE GESTION COURANTE	46 835	11 224	114 472	46 579	219 110
TOTAL	50 622 115	18 015 697	101 726 169	30 666 398	201 030 379

Tableau 19: Compte d'exploitation par île

	HUAHINE	MAUPITI	RAIATEA	TAHA'A
CHARGE GENERAL	33,7%	15,5%	30,9%	37%
CHARGE PERSONNEL	66,2%	84,4%	69%	62,9%
AUTRE CHARGE DE GESTION COURANTE	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%

Tableau 20: Compte d'exploitation par île en pourcentage

Sur l'ensemble des îles, les charges de personnel représentent plus de 60% des charges de fonctionnement du service.

	HUAHINE	MAUPITI	RAIATEA	TAHA'A
PART STRUCTURE	39%	45%	10%	26%
PART COLLECTE	36%	37%	56%	42%
PART TRAITEMENT	25%	18%	34%	32%

Tableau 21: Répartition des charges suivant la collecte ou le traitement

La quasi-totalité des charges d'exploitation porte sur la collecte et le traitement des déchets :

- Les charges liées au traitement des déchets sont essentiellement liées au temps consacré au tri des recyclables , au coût d'expédition des recyclables et aux prestations d'entretien des décharges par une société extérieure;
- Selon les îles, on note une inégalité de répartition des charges. Par exemple, la part de traitement sur Maupiti est plus faible que sur les autres îles alors que sa part structure représente 45% du coût d'exploitation. En effet, le parcours de collecte étant plus petit que sur les autres îles, la collecte se fait plus rapidement.
- Sur Raiatea, la collecte représente 56% du coût d'exploitation, supérieure à Maupiti, Taha'a et Huahine (compris entre 36% et 42%). Raiatea représente la plus grande île de la CCH et possède le plus grand nombre d'abonnés. L'équipe de Raiatea doit parcourir un trajet plus important pour la collecte et collecter plus d'abonnés.

Sur Maupiti la part de collecte et de traitement est

Les dépenses en carburant sont comprises entre 5,2 et 7,2% des charges d'exploitation, soit une légère augmentation par rapport aux valeurs de 2016 (comprises entre 3 et 6%). Cette augmentation peut s'expliquer par le coût du carburant qui a augmenté suite à la crise sanitaire.

10.2.2. RECETTES ISSUES DES PRODUITS DE SERVICE

Les recettes du service proviennent essentiellement des redevances déchets que représente pour 2022 96% des produits. Les 4% proviennent des locations diverses tels que la location de camions...

Sur 2022, la recette des produits de services est de 83,3 MF.

10.2.3. COMPARAISON DES DEPENSES ET DES RECETTES

La Figure 6 présente pour chaque île les dépenses et les recettes.

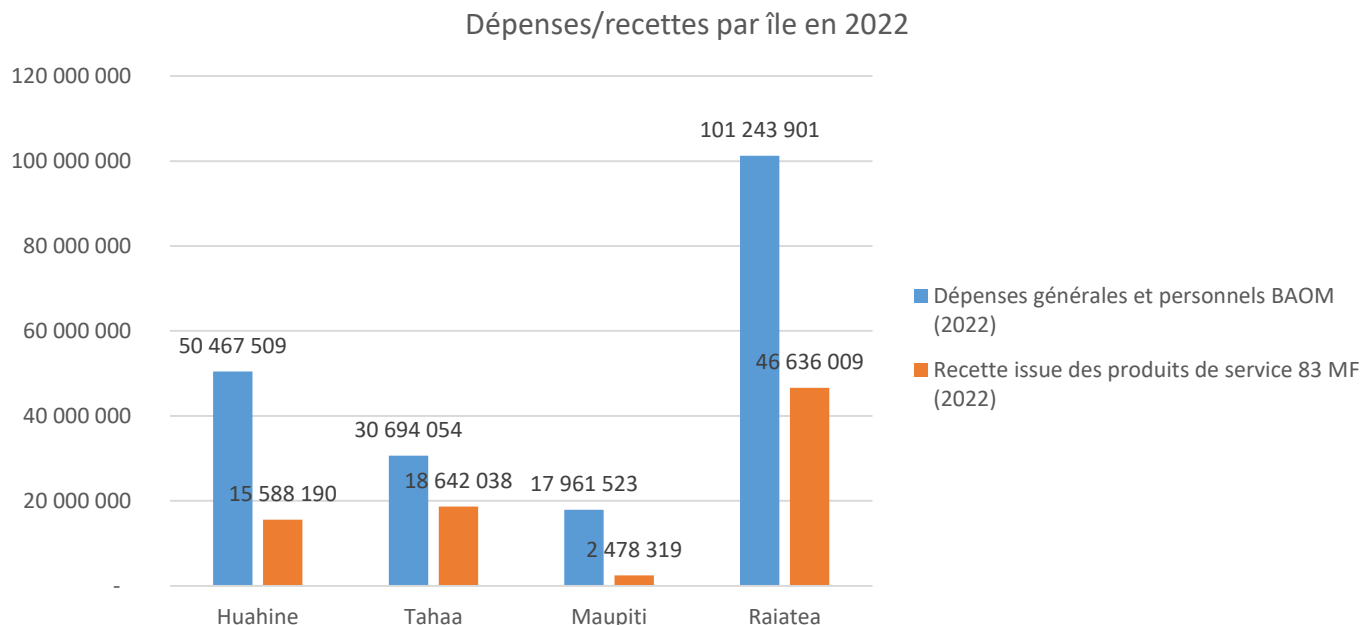


Figure 6: Comparaison des dépenses et des recettes

On note que les dépenses générales et en personnels du SPIC déchets sont plus importantes que les recettes. Sur Raiatea et Huahine, on retrouve un écart de 54,6 MF et 34,9 MF alors que sur Taha'a et Maupiti de 12 MF et 15,5 MF.

La REOM et les locations diverses ont couvert en 2022 que 42% des dépenses de fonctionnement. Le budget du SPIC déchets de la CCH est donc abondé par une subvention d'équilibre du budget général de la CCH. Cette disposition est autorisée par le CGCT (art. L2224-2, CGCT), mais doit être justifiée par l'une des raisons suivantes :

- Lorsque les exigences des services publics conduisent la collectivité à imposer des contraintes particulières de fonctionnement ;
- Lorsque le fonctionnement du SPIC exige la réalisation d'investissements qui, en raison de leur importance et eu égard au nombre d'utilisateurs, ne peuvent être financés sans augmentation excessive des tarifs ;
- Lorsque, après la période de réglementation des prix, la suppression de toute prise en charge par le budget général aurait pour conséquence une hausse excessive des tarifs.

Dans le cas de la CCH, une suppression de la prise en charge par le budget général risque d'augmenter les tarifs des redevances de manière excessive pour les abonnés.

10.2.4. ANALYSE COMPARATIVE

Les tableaux suivants présentent, pour les principaux postes (consommation en carburant et les charges du personnel), une comparaison entre le coût réel et le coût au prorata des déchets (équitable) produits par île.

REEL	HUAHINE	MAUPITI	RAIATEA	TAHA'A	TOTAL
CARBURANT	2,2 MF	1 MF	6,4 MF	1,9MF	11,5
CHARGE DU PERSONNEL	34 MF	15 MF	70 MF	19 MF	138 MF

Tableau 22: Coût réel

AU PRORATA	HUAHINE	MAUPITI	RAIATEA	TAHA'A	TOTAL
CARBURANT	2,5 MF	0,59 MF	6 MF	2,4 MF	11,49
CHARGE DU PERSONNEL	30 MF	7 MF	72 MF	29 MF	138 MF

Tableau 23: Coût estimé au prorata

Dans le Tableau 23, les valeurs en rouge signifient que le coût réel est supérieur au coût estimé au prorata. Soit une surconsommation des ressources.

On note que :

- Maupiti présente un coût en carburant et en personnel supérieur au coût estimé au prorata. En effet le nombre de personnels est important par rapport au nombre de populations de l'île. Cependant, pour que la gestion des déchets sur l'île se fasse correctement, le service doit à minima avoir 3 agents techniques (1 chauffeur, 2 rippeurs) et 1 agent administratif.
- La consommation en carburant sur Raiatea et la charge en personnel sur Huahine sont supérieures au coût estimé au prorata.

10.3. ANALYSE DES RESULTATS FINANCIERS DU SERVICE

Le tableau ci-dessous présente par commune les prix de revient réels (hors subventions du budget général):

	CA NON CORRIGE	CA CORRIGE	HUAHINE	MAUPITI	RAIATEA	TAHA'A
COUT/T/AN	27277	39 518	39 518	58 683	32 490	24 071
COUT/HAB/AN	6365	8 083	8 083	13 837	8 212	5 790
COUT/ABONNE	22037	27 799	27 799	61 698	29 589	17 604

Tableau 24: Analyse tarifaire des résultats financiers du service

Les prix de revient réels sont en moyenne de 27 500 F/abonné, mais sont plus élevés sur MAUPITI en raison de la charge du personnel employé à plein temps pour collecter les déchets du faible nombre d'abonnés de l'île.

Remarque : les faibles prix de revient constatés découlent d'une absence de traitement réglementaire des OMr. En effet le prix de revient moyen d'un enfouissement réglementaire en petit CET est estimé à 25 000 F/t.

Concernant le projet de Faaroa, il a été estimé que le coût de l'enfouissement reviendrait à 15 000 F/t

PISTES D'ACTION

- Intégrer dans le budget annexe la quote-part des élus (président, vice-présidents)
- S'assurer de la quote-part du service administratif
- Tracer de manière précise l'origine des dépenses.

PARTIE 11 - ANALYSE COMPARATIVE DES TECHNIQUES DE TRAITEMENT

11.1. PRESENTATION ET COMPARAISON DES TECHNIQUES DE TRAITEMENT ADAPTE AU CONTEXTE DES ISLV

GESTION DES DECHETS DANGEREUX DIFFUS

La collecte sélective des déchets dangereux diffus (batteries, huiles, phytosanitaires, combustibles, acides, bases, solvants...) et des DEEE reste le garant des débouchés des matériaux mise en place sera maintenue. Pour cela des points de récupération de ces déchets à défaut de déchetteries standard devront être rappelés aux abonnés.

GESTION DES FERMENTESCIBLES

Plusieurs options peuvent être prises pour éviter les fermentescibles, même si ceux-ci sont apparemment moins importants que sur les IDV :

- Aides incitatives au développement du compostage individuel
- Refus des bacs OMR présentés à la collecte avec des déchets verts dedans,
- Collecte sélective des gros producteurs de biodéchets (cantines, gros restaurateurs...)

C'est la tendance actuelle en France métropolitaine fixée par la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte qui prévoit que « le service public de gestion des déchets [...] progresse dans le développement du tri à la source des déchets organiques, jusqu'à sa généralisation pour tous les producteurs de déchets avant 2025 ». De plus, la loi précise que cette « généralisation du tri à la source des biodéchets [...] rend non pertinente la création de nouvelles installations de tri mécano-biologique d'ordures ménagères résiduelles n'ayant pas fait l'objet d'un tri à la source des biodéchets, qui doit donc être évitée et ne fait, en conséquence, plus l'objet d'aides des pouvoirs publics. ». **L'absence d'aides publiques en métropole sera donc un frein à la réalisation de nouveaux TRI MÉCANIQUES.**

Toutefois la réglementation n'est pas la même en Polynésie et les conditions de mise en place d'une collecte des biodéchets ne seraient pas non plus identiques à la métropole

CONCLUSION

Le procédé de Tri compostage ou tri méthanisation avec valorisation en compost et enfouissement de la partie résiduelle, ne semble pas pertinent au vu de la faible part de fermentescibles présents dans les OMR et de la taille des équipements nécessaires pour obtenir un compost de qualité.

Par ailleurs, quel que soit le procédé retenu parmi l'incinération, l'enfouissement demeurera nécessaire pour éliminer les résidus et en cas de panne ou de maintenance.

11.2. TECHNIQUES DE TRAITEMENT POUR LA SUITE DE L'ETUDE

Au regard des différents procédés et de leur faisabilité dans le contexte des Iles Sous le Vent, plusieurs schémas ressortent qui pourraient être étudiés pour la suite de l'étude :

1. Une **collecte des déchets diffus toxiques**, sur point d'apport volontaire, dans tous les scénarii (déjà mis en place)
2. L'**incinération**, dont l'objectif premier serait la production d'énergie électrique possible, même si sur des petites quantités de déchets les références sont moins nombreuses,
3. L'incitation forte sur le développement du **compostage individuel**, le refus des **déchets verts en bacs OMR**, la collecte des gros producteurs (ou le développement de compostage individuel en grosses quantités - très développé en France et très pédagogique) suivi de l'enfouissement du résiduel en classe 2

11.3. MISE EN PLACE DE STRATEGIES CONNEXES POUR LA GESTION DES DECHETS

L'ADEME rappelle que **la première priorité est la prévention de la production de déchets**. Pour cela les actions sur le **compostage individuel**, le stop pub, les évitements de production au bureau, l'éco exemplarité... doivent être prioritairement étudiées et développées.

De même l'économie du réemploi doit être mise en avant : appui aux consignes (bières...), mise en place de recycleries...

PARTIE 12 - SYNTHÈSE DE L'ÉTAT DES LIEUX

A partir des constats effectués dans cette phase d'étude, les pistes d'action suivantes ont été proposées à la CC HAVA'I.

ORGANISATION GENERALE DU SERVICE

- P1** : Gestion du personnel (organigramme à mettre à jour, etc.)
- P2** : Situation de la CCH / locaux et parcs à matériel => infrastructure à développer sur chaque île : (parking, hangar, vestiaires, bureau) notamment sur Maupiti.
- P3** : Moyens matériels : trop vétustes - renouvellement important à programmer et véhicules trop anciens à réformer (gestion de l'espace). Réparer les nouveaux véhicules en panne depuis plus d'un an.
- P4** : Clarifier la tarification aux voiliers
- P5** : Améliorer la communication

ORGANISATION DE LA PRECOLLECTE ET DE LA COLLECTE

- P6** : Distribution systématique des bacs gris
- P7** : Retirer la collecte des bioeaux
- P8** : Fréquence de collecte du bac gris
- P9** : Création de points de regroupements sur secteurs peu accessibles
- P10** : Modalité collecte recyclable PAP ou PAV
- P11** : Création de PAV personnalisé CCH en matériaux durables
- P12** : Modalité et fréquence collecte des encombrants

ORGANISATION DU TRAITEMENT

- P13** : Améliorer les conditions de tri recyclables
- P14** : Equiper chaque île de compacteur pour les recyclables
- P15** : Régulariser le stockage des DMS
- P16** : Arrêter le brûlage en décharge
- P17** : Désengorger les stocks de verre en proposant le verre broyé gratuitement aux abonnés
- P18** : Aménager le site de stockage sur Avera en attendant l'ouverture du CET de Faaroa

Le traitement des déchets OM pourra se faire suivant les orientations suivantes :

- Par enfouissement en CET sur chaque île
- Par unité de traitement industrielle par procédé thermique :
 - Export des déchets vers Tahiti et traitement sur la future unité d'incinération

- **Unité de traitement industrielle par procédé thermique** (incinération ou gazéification) et **production d'électricité, centralisée sur Raiatea** avec **transfert du bac gris + petits CET dans chaque île** pour encombrants et secours (si panne bateau par exemple)

Il faudra tout de même maintenir pour chaque île :

- **La collecte des déchets diffus toxiques**, sur point d'apport volontaire avec export sur Tahiti des déchets toxiques et dangereux (y compris DEEE);
- **Gestion optimisée de la matière organique** avec incitation forte sur le développement du compostage individuel, le refus des déchets verts en bacs OMR, la collecte des gros producteurs (ou le développement de compostage individuel en grosses quantités - très développé en métropole et très pédagogique) suivi de **l'enfouissement du résiduel en classe 2 et 3**
- **La collecte et l'export des recyclables sur Tahiti ou directement vers une usine à l'étranger**

Ces orientations seront développées dans la phase 2 de l'étude.